



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MÉR  
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

*Le ministre d'État*

Paris, le 15 JUIL. 2010

Monsieur le Secrétaire général,

Par courrier du 18 juin 2010, vous m'avez fait part de vos observations et de vos revendications sur différents dossiers concernant les personnels travaillant dans les services de la mer.

Tout d'abord, je tiens, ici, à vous réaffirmer mon engagement pour conduire l'ensemble des politiques maritimes ainsi que l'intérêt que je porte à ceux qui sont responsables de leur mise en œuvre sur le terrain.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle j'ai demandé à la direction des ressources humaines de mettre en place, dès le début de l'année, les différents groupes de travail auxquels vous êtes associé et dont vous rappelez vous-même les thématiques abordées. S'agissant de dossiers qui, pour certains, vont nécessiter un dialogue approfondi avec nos partenaires ministériels, il est indispensable que le temps nécessaire y soit consacré afin d'élaborer des argumentaires solides et étayés.

Je constate que certains des travaux menés ont déjà bien avancé comme ceux qui ont permis d'identifier très clairement, à travers l'analyse des missions et des métiers exercés par les personnels, une filière technique et une filière administrative. J'en prends acte et je souhaite que ce dossier se concrétise dans le cadre des chantiers en cours sur la fusion des corps. C'est la condition de sa réussite auprès de nos interlocuteurs.

S'agissant de la pénibilité, les travaux du groupe se sont accordés sur le cahier des charges de l'étude, dont le champ a été élargi à plusieurs reprises à votre demande. Vous serez bien sûr étroitement associé au déroulement de cette étude.

Par ailleurs, je note que vous récusez aujourd'hui la validité de l'instruction ULAM au motif que certaines de ses dispositions seraient contraires au décret n° 2000-815 du 25 août 2000. Afin de clarifier ce point, je demande à mes services de procéder à l'évaluation de l'organisation du travail mise en place dans les unités littorales des affaires maritimes, afin de vous en présenter rapidement le résultat.

**Monsieur André GODEC**  
Secrétaire général  
S.N.P.A.M. – C.G.T.  
Affaires Maritimes  
5 Quai du Capitaine Allègre  
BP 90142  
33311 ARCACHON

Enfin, s'agissant des effectifs, je rappelle que la création des ETP Grenelle permettra de répondre non seulement aux préconisations des groupes de travail, mais aussi aux évolutions naturelles des missions des services, ce qui n'interdit bien évidemment pas de réfléchir à de nouveaux schémas d'organisation de ces missions.

Pour conclure, je vous confirme ma détermination à faire avancer ces dossiers.

J'attends en conséquence un retour à un fonctionnement normal des services afin que ces réflexions se poursuivent dans un climat social apaisé.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, à l'assurance de ma considération distinguée.



Jean-Louis BORLOO